

Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'Union Sportive de la Blanche Mardi 31 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept et le mardi trente et un janvier à dix-neuf heures, les administrateurs de l'Association Union Sportive de la Blanche se sont réunis en Conseil d'Administration dans la salle sous la mairie à Seyne-les-Alpes.

Le Conseil d'Administration est présidé par M. Gilbert Mathieu en qualité de Président et Mme Corinne Labeille en est nommée Secrétaire.

Les membres présents sont : Jacques Blondelle, Patrick Laurent, Jean-Paul Pilli, Jean-Claude Mathieu, Sophie Richaud, Stephanie Avide, Jean-Pierre Guieu, Christophe Cuche, Michel Jame, Philippe Chauvin, Corinne Labeille, Caroline Chevron, Gérard Michel, Kévin Rougon et Gilbert Mathieu. Les membres représentés ou excusés sont : Bernard Pastre, Jean-Noël Tron, François Bouyala soit un total de 18 administrateurs présents ou représentés. Sont présents mais non membres du CA: François De Mecquenem, Dominique Colombani. Sont absents et non excusés : Adrian Gouy (Président de l'activité badminton), André Collomb (président de l'activité course d'orientation), Mireille Savornin (Présidente de l'activité ski de fond), Xavier Héritier (président de l'activité rugby)

Plus du tiers des administrateurs étant présents ou représentés, le Président déclare que le Conseil d'Administration est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Projet de répartition des subventions
- Contrôle des comptes
- Point sur la Fanget
- FSGT
- Questions diverses

Le président remercie la présence des membres puis ouvre la séance.

Gilbert Mathieu demande s'il y a des oppositions au vote à main levée pour ce conseil d'administration.

Vote : Le conseil d'administration a accepté de délibérer à main levée à l'unanimité.



Le président présente d'abord Monsieur François de Mecquenem qui a été recruté pour le site du Fanget, la réunion démarre donc avec le 3^{ème} point de l'ordre du jour.

Première résolution : Le Fanget

Le président explique d'abord que ce sujet n'avait pas été abordé lors du précédent conseil d'administration du mois de décembre car nous n'étions pas informés du projet à à cette date.

La CCPS ne trouvant pas de prestataires pour la saison 2016-2017, elle a demandé à l'USB de la dépanner et d'assurer la gestion de l'espace nordique du Fanget.

L'affaire s'est donc conclue dans l'urgence.

Monsieur François de Mecquenem a été recruté et a suivi des formations pour pouvoir assurer la partie buvette et restauration du foyer.

Une subvention supérieure au salaire de François a été allouée par la CCPS, il n'y a donc pas de risque financier majeur.

Une convention de mise à disposition a été signée avec la CCPS pour cet hiver, il existe une possibilité de prolongement de cet accord pour l'été, mais si un prestataire se manifeste il pourra prendre la relève.

En attendant la neige, la buvette et le restaurant sont ouverts et des repas ont déjà été servis, en particulier pour des collectivités (Mairies de Verdaches, Auzet et Seyne).

Le site peut également accueillir des soirées, repas ou réunions : il suffit pour cela de réserver quelques jours à l'avance.

Un des agents de la CCPS, désormais agglo P2A, qui doit des heures à son employeur sera mise à notre disposition pour travailler sur le site : nous l'emploierons durant les congés de février.

Gilbert Mathieu remercie Eliane et Jean-Pierre Guieu pour leur implication, ainsi que Caroline et Eric Chevron grâce à qui le téléphone, la ligne internet et la webcam du Fanget fonctionnent de nouveau.

<u>Deuxième résolution : Projet de répartition des subventions</u>

L'année démarre dans l'incertitude. Concernant le Fanget, Philippe Chauvin rappelle qu'il n'y a effectivement aucun risque pour le budget. La subvention allouée par la CCPS va couvrir le salaire et l'USB est aujourd'hui en attente des remboursements des frais de formation de François.

Pour l'association, la subvention de fonctionnement n'a pas encore été versée.

Avec l'accord du conseil d'administration la priorité sera donnée au maintien des postes des salariés, Nancy, Dominique qui a accepté de prolonger de 6 mois son contrat et Jean-Baptiste avec qui un contrat est possible s'il est éligible au CAE.

L'an dernier une subvention de fonctionnement de 5.000€ avait été accordée par la CCUSP. Ne connaissant pas sa position cette année suite à la réforme territoriale, nous ne savons pas si cette somme sera renouvelée : un rendez-vous va être sollicité avec les élus concernés afin de leur poser la question. Un compte-rendu de cette réunion sera également envoyé à Messieurs Jean-Michel Tron, Guy Kletty et Roger Masse.

Après une analyse du budget par les trésoriers, et dans l'attente de connaître le montant des subventions de fonctionnement, Gilbert Mathieu propose de décaler le projet de répartition pour l'instant : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Un petit rappel de Philippe Chauvin :

- Les chèques ont une validité de 1 an
- En début de saison, les sections doivent impérativement encaisser leurs cotisations et licences auprès des adhérents.

Troisième résolution : Contrôle des comptes

Un contrôle des comptes et des pratiques va être effectué par le CNDS, comme cela se pratique déjà dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. L'Union Sportive de la



Blanche Bès Serre-Ponçon

Blanche, l'une des associations des Alpes-de-Haute-Provence touchant le plus de subventions du CNDS, va servir de « cobaye » pour le département 04. Une visite des sections concernées est prévue, une préparation à ces entretiens aura lieu avec Philippe, Michel et Caroline.

Rappel concernant le CNDS : la somme allouée en 2016 à l'USB est de 8.000 €, le basket, le football, le hockey-sur-glace, le ski alpin, le rugby, la gymnastique volontaire, la natation et le VTT sont concernés. Il faut savoir que, suite à la demande de la DDCSPP, cette somme ne peut pas donner lieu à un versement mais doit être utilisée afin de payer des factures.

Par ailleurs, à la demande de l'USB, le cabinet Ailhaud va réaliser un contrôle des comptes de toutes les activités : il s'agit d'un audit contractuel afin de consolider les comptes de l'association. Ce contrôle permettra une clarté des comptes vis-à-vis de nos financeurs. Il est demandé aux sections de mettre leur comptabilité à jour. Cet audit va débuter par les sections qui sont concernées par le contrôle du CNDS, les premiers rendez-vous ont lieu vendredi 3 février.

Pour les bilans, il faudra intégrer cette année la valorisation du bénévolat et la mise à disposition des locaux. Un tableau a été établi qui précise les tarifs (location d'un stade, d'un gymnase, d'une salle, etc.), il va être actualisé et transmis aux sections.

Monsieur Richard Hémon travaille toujours sur les dossiers en cours, notamment sur la demande de subvention pour l'achat de matériel. Récemment nous avons obtenu une contribution de 10.000€ pour l'acquisition d'un minibus pour le ski-club.

Quatrième résolution : FSGT

Gilbert Mathieu a rencontré Franck Chaboud, président du comité 04/05, et Cédric Gillet, agent de développement de la Ligue PACA et responsable de la formation. Ce rendez-vous a été très constructif.

Pour les sections non affiliées à leur fédération nationale, la FSGT permet d'adhérer et de fonctionner dans un cadre légal.

C'est valable pour tous les sports, l'USB est d'ores et déjà affiliée à la FSGT et les pratiquants des activités hockey et natation y sont licenciés.

La FSGT propose également de nombreuses formations à des tarifs très intéressants : BAFA, PSC1, animateur sportif cas général et dans chaque sport en particulier. Une formation BAFA est d'ailleurs prévue du 8 au 15 février.

Un mail va être envoyé à la base de données de l'USB afin de communiquer sur ces formations.

S'il y a assez de monde pour y participer, les responsables de la FSGT peuvent se déplacer sur Seyne.

Pour plus de renseignements connectez-vous sur le site de la FSGT : http://www.fsgt.org/ Des documents sont à votre disposition au bureau de l'USB.

Gilbert propose de poursuivre et d'intensifier ce partenariat avec la FSGT : cette résolution est adoptée à l'unanimité

<u>Cinquième résolution : Question diverses</u>

<u>Fête de la Montagne</u>: Cette année, la 5ème édition se déroulera les 24 et 25 juin. La manifestation a pour but de promouvoir la montagne estivale, de développer les activités, d'attirer un nouveau public et de valoriser les initiatives locales. Une réunion est organisée le vendredi 10 février à 14h dans les locaux de l'ancienne CCPS. Un compte-rendu sera effectué et transmis aux sections.

<u>Courses pédestres</u>: le CDCHS04 (Commission Départementale des Courses Hors Stade) avait cessé de fonctionner fin 2016. Une nouvelle commission vient de se créer. Le Trail de Dormillouse a été admis au challenge des Trails de Provence pour le 24 Km. A l'occasion de la cérémonie des récompenses, le challenge offre chaque année, en complément des dotations techniques ou culinaires, des lots voyage/séjour à destination des podiums scratch, les fameuses invitations



Restonica Trail, mais aussi les invitations séjours montagne. Monsieur Philippe Exposito recherche des partenaires montagne qui seraient susceptibles d'être intéressés, nous allons soumettre cette demande à l'Office de Tourisme pour diffusion aux socioprofessionnels.

<u>Les Trophées de l'USB</u> : une date est proposée pour l'AG et la remise des prix, le samedi 4 novembre 2017. Elle reste à confirmer lors du prochain conseil d'administration.

<u>Emploi</u>: Dominique Colombani renouvelle son contrat à l'USB pour une durée de 6 mois : il y aura juste une quinzaine de jours de battement entre son départ et le retour de Nancy. Jean-Baptiste Guieu est en attente d'être embauché pour un CAE- CUI à mi-temps au sein de l'USB sous réserve de son éligibilité à ce contrat.

Affaire Sériconcept : l'affaire a déjà été reportée 3 fois à la demande de la partie adverse, prochain épisode le 6 février

<u>Moto</u> : Christophe Cuche annonce l'arrivée au club du jeune pilote Sacha Bussow qui disputera le Championnat de France de trial et deux épreuves du Championnat d'Europe sous les couleurs de l'USB.

Une balade aura lieu la veille du Trial de la Blanche, le 10 juin 2017, vers la Bréole et Serre-Ponçon avec des pilotes de haut niveau. Christophe Cuche, président de la section moto, et Michel Jame ont rencontré le Maire de La Bréole afin de planifier au mieux cette sortie. Un appel au bénévolat est lancé pour aider à l'organisation de cette manifestation.

<u>Piscine</u>: suite aux problèmes connus par la piscine à l'automne dernier, des travaux doivent être réalisés. La question ayant posée à la Mairie, cette dernière a précisé que des devis sont en cours de réalisation. A ce jour, il est impossible de dire si la piscine sera prête à ouvrir pour les vacances de printemps.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

En conséquence de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu le Mardi 31 janvier 2017, signé par le Président et la Secrétaire.

Le Président, Gilbert MATHIEU

La Secrétaire de séance, Corinne LABEILLE